510.62.1

loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation
du 17 avril 2024

Article Premier

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

arrête

¹ Le règlement du 28 novembre 2012 d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la

géoinformation est modifié comme il suit :

Art. 2 Modification des annexes

¹Les annexes au règlement du 28 novembre d'application de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation sont remplacées par les annexes du présent règlement.

Art. 3 Exécution et mise en vigueur

Le Département des institutions, du territoire et du sport est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1er mai 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 avril 2024.

La présidente: Le chancelier:

C. Luisier Brodard M. Staffoni

Annexes

- 1. Annexe 1
- 2. Annexe 2

Date de publication : 23 avril 2024